

PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBO-les-BAINS DU 29 MARS 2021

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku (à partir de 20h30), Mme Corinne Othatcegy (jusqu'à 19h45), M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aiçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés : M. Jean-Noël Magis, adjoint, M. Peio Etcheleku (jusqu'à 20h30), Mme Corinne Othatcegy (à partir de 19h45), Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Noël Magis à M. Christian Devèze, M. Peio Etcheleku à M. Vincent Goytino (jusqu'à 20h30), Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard (à partir de à 19h45), Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

– Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est élu secrétaire de séance.

– Adoption du procès-verbal de l'avant dernière séance.

Les modifications sollicitées par le groupe d'opposition concernant le procès-verbal de l'avant dernière séance du 11 janvier 2021 ayant été intégralement retranscrites et personne ne souhaitant intervenir sur ce sujet, ledit procès-verbal est considéré comme adopté à l'unanimité.

22– Vidéoprotection.

Face aux actes d'incivilités qui se sont multipliés depuis l'an passé, M. le Maire informe les membres de l'assemblée que la Commune a engagé une réflexion avec les représentants de l'Etat (Préfecture et Sous-Préfecture) en partenariat avec la Gendarmerie sur la base d'un diagnostic de sécurité publique. Celui-ci préconise d'étudier l'installation de caméras sur des sites sensibles et stratégiques préalablement identifiés par un diagnostic de sécurité. Comme indiqué sur la note de synthèse transmise à tous les élu(e)s, il s'agit d'une adoption de principe, avec le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui accompagnera la collectivité dans la rédaction d'une charte éthique de la vidéoprotection et le lancement d'un marché de travaux relatif à l'implantation des caméras. M. le Maire cède la parole à l'adjudant-chef Letellier et le remercie par avance pour son intervention.

L'adjudant-chef Letellier, référent sureté, auditeur en prévention technique de la malveillance et spécialiste en vidéoprotection au sein du groupement de gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques fait une présentation globale afin de comprendre ce qu'est la vidéoprotection. Elle consiste à placer des caméras de surveillance dans des lieux publics pour prévenir tout acte de malveillance (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction...). Le code de la sécurité intérieure prévoit que l'installation d'un système de vidéoprotection suppose de demander une autorisation préalable en Préfecture. Après validation du dossier, un arrêté préfectoral valable cinq ans est émis. La vidéoprotection ne sert pas à surveiller les gens mais à les protéger. Il faut bien faire la distinction entre l'espace public et l'espace privé. En effet, une caméra implantée par la Commune sur un espace public, ne pourra en aucun cas filmer le jardin où la façade d'une maison d'un privé. Les images peuvent être regardées en vue directe par la police municipale mais seul des personnes habilitées (forces de l'ordre), peuvent utiliser les enregistrements sur réquisition judiciaire. Les textes en vigueur prévoient l'obligation d'informer le public qu'il est susceptible d'être filmé. Par ailleurs, l'information sur l'existence d'un système de vidéoprotection devra être apportée au moyen de panneaux comportant un pictogramme représentant une caméra et les articles du Code de la Sécurité Intérieure placés en entrée de ville.

L'adjudant-chef Letellier précise que de plus en plus de collectivités du Pays basque envisagent la mise en place de caméras, notamment des communes avoisinantes de Cambo (Hasparren et Ustaritz). Il décline les différentes étapes de la méthodologie à tenir pour la réussite d'un projet de vidéoprotection et précise que la commune pourra solliciter des subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Pour conclure, l'adjudant-chef Letellier indique que la vidéoprotection s'inscrit dans une stratégie globale de sûreté de la Commune, c'est un outil complémentaire de prévention des actes de malveillance et de protection des biens et des personnes. Elle apporte une aide à l'investigation judiciaire.

Mme Beyrie demande le nombre d'incivilités sur la Commune.

M. le Maire lui répond qu'il va les lui communiquer dans quelques instants.

Mme Othatcegy quitte la salle.

Mme Hirigoyen demande à l'adjudant-chef Letellier si des études ont été menées prouvant l'efficacité de la vidéoprotection. Elle cite l'exemple de la Grande Bretagne qui fait marche arrière sur ce système qui semblerait peu efficace sur le domaine public.

L'adjudant-chef Letellier lui répond qu'il ne travaille pas sur les études mais signale que sur le Département des Pyrénées-Atlantiques dont il a la charge, tout système de vidéoprotection installé en agglomération apporte du positif.

Mme Beyrie demande s'il a eu connaissance d'autres expériences et cite l'exemple des animateurs de rue.

L'adjudant-chef Letellier lui répond que cette expérience a été menée sur la ville de Mourenx : deux personnes étaient en contact systématiquement avec les jeunes dans les rues jusqu'à 21 h ou 22 h de façon à parlementer avec eux et essayer de les raisonner etc., ça marche sur un temps limité. En agglomération, les dégradations ont lieu en pleine nuit. L'humain doit être présent mais il ne remplacera pas la vidéoprotection et vice versa.

M. Duthilleul demande si sur l'ensemble des Pyrénées-Atlantiques, les communes qui ont mis en place un système de vidéoprotection ont observé une baisse des vols et incivilités.

L'adjudant-chef Letellier lui répond par l'affirmative. La vidéoprotection est dissuasive. Les caméras sur la voie publique couplées à celles des commerçants permettent d'identifier les auteurs.

M. Duthilleul demande s'il a des chiffres sur la délinquance d'une façon générale dans les Pyrénées-Atlantiques.

L'adjudant-chef Letellier ne les a pas dans son dossier mais il pourra les obtenir.

M. le Maire répète qu'il communiquera dans quelques instants ceux de Cambo.

Selon M. Duthilleul, la mise en place d'une vidéoprotection à Cambo ne ferait que déplacer les incivilités sur les communes avoisinantes.

M. Alaman pense que les élus doivent prendre un peu de recul sur ce débat. Selon lui, ce système de protection est une tendance, un effet de mode mais qui traduit également un choix de société. Ce marché de vidéoprotection profite à qui ? qui s'enrichit ? il faut faire attention aux effets secondaires.

M. le Maire n'est absolument pas d'accord avec les propos de M. Alaman et liste les faits constatés sur la commune de Cambo sur les années 2019, 2020 et 2021 ayant donné lieu à des plaintes de la part de la collectivité (violences, atteintes aux biens, vols sans violence, destructions, dégradations, escroqueries, atteintes à la tranquillité publique...). Les renforts demandés au niveau de la gendarmerie ne peuvent être mis en place faute d'effectifs suffisants de gendarmes de proximité. La vidéoprotection ne va pas tout régler et il partage l'avis de M. Duthilleul quant au possible déplacement du problème. Par ailleurs, ça ne fait plaisir à personne et pas seulement à l'opposition d'aller sur ce genre de système même si l'on sait que seules les personnes habilitées pourront exploiter les images mais pour autant, on ne peut laisser Cambo dans cette situation.

Mme Hiriart-Urruty demande que vont devenir les jeunes qui seront visionnés puis interpellés pour vols ou dégradations ? Ils seront placés en foyers ou mis en prisons ? En tant qu'élus, son groupe pense qu'il faut travailler sur la prévention, c'est la raison pour laquelle il demande depuis six ans l'installation d'un Point Information Jeunesse (PIJ) à Cambo. C'est vrai qu'il y a une jeunesse en errance à Cambo mais qu'est-ce qu'on fait en tant que politiques, en tant que décideurs de cette mairie ? Qu'est-ce que vous proposez ? uniquement la punition.

M. le Maire lui répond que le hiatus qu'elle développe n'a aucun sens. Le PIJ n'est pas la panacée, il ne règle pas tout. La commune d'Ustaritz en a un et elle envisage quand même la mise en place d'une vidéoprotection. Il propose de procéder à une étude de faisabilité afin d'avoir une appréciation correcte du sujet et en fonction des résultats l'assemblée pourra décider en connaissance de cause.

L'adjudant-chef Letellier quitte la salle et M. le Maire le remercie pour son intervention.

M. Jean-Paul Alaman cite l'exemple d'Etxe Handia où beaucoup de jeunes allaient jouer autrefois. Aujourd'hui, on parle de vidéoprotection, on a dû fermer Etxe Handia, ça veut dire que les choses se dégradent, on a du mal à tenir un lieu qui a tenu pendant tant d'années mais il est vrai qu'autrefois il y avait la présence de concierges.

M. Roger Barbier lui répond qu'il convient de « guérir » ou bien de tenter de « guérir » par une prévention qui est la vidéoprotection.

Mme Argitxu Hiriart-Urruty demande pourquoi la Commune n'envisage pas la mise en place d'un éducateur.

M. le Maire lui répond qu'il a sous le coude depuis plusieurs mois, la candidature d'un éducateur pour le skatepark, qui était en cours de validation des examens relatifs à cet aspect-là

Mme Argitxu Hiriart-Urruty dit que c'est une bonne nouvelle.

Mme Beyrie demande à quel moment de la journée ont lieu les dégradations.

M. le Maire lui répond que c'est souvent le soir et régulièrement le week-end, avant les vacances.

Mme Beyrie pense que la vidéoprotection est un outil contestable, qui coûte cher et qui pose des problèmes face aux images enregistrées. Face à ce problème, ne vaudrait-il pas mieux engager plusieurs scénarios et notamment si ces incivilités sont ciblées le week-end ou pendant les vacances, on peut avoir une approche plus fine.

Sur le plan financier, M. le Maire précise que l'enveloppe prévisionnelle globale pour la mise en place est de 180 000 € TTC et l'AMO est estimée à 18 000 € TTC.

M. Peio Etcheleku entre dans la salle.

M. Vincent Goytino croit beaucoup à l'encadrement et à l'éducation. Ces incivilités ne sont pas liées qu'à Cambo, c'est une évolution de la société à laquelle on doit absolument faire face à tous les niveaux. Le Pays basque subit une évolution de population avec les méfaits que cela suppose, il faudra y apporter une réponse globale.

Mme Hiriart-Urruty note qu'il est d'accord avec sa proposition de mise en place d'éducateurs.

Face aux problèmes d'incivilités, Mme Aïçaguerre précise que la commune d'Ustaritz va sursoir, pour l'instant, la mise en place de caméras de surveillance car elle s'est rendu compte que toutes les autres possibilités n'avaient pas été étudiées.

M. le Maire propose de revenir sur ce sujet une fois l'étude réalisée et cède la parole à Mme Amestoy.

A la suite de ce débat, Mme Amestoy indique que le Conseil municipal est invité à :

-Approuver le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal,

- Approuver le recours à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour entériner techniquement le choix des emplacements des caméras, finaliser les prescriptions techniques du système de visionnage, accompagner la Commune dans la rédaction d'une Charte éthique de la vidéoprotection et permettre le lancement d'un marché de travaux relatif à l'implantation des caméras,

- Autoriser M. le Maire à solliciter le maximum de subventions auprès de l'Etat ou de tout autre partenaire.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

23 – Orientations budgétaires 2021.

Mme Aizpuru présente les orientations budgétaires de la Commune qui comprends cinq parties :

- Perspectives économiques et la Loi de Finances 2021,
- La situation financière de la Commune,
- Les orientations du budget 2021,
- Le budget annexe des caveaux,
- Les annexes diverses.

M. Duthilleul souhaite revenir sur les ratios, notamment ceux établis par rapport à la moyenne nationale de la strate.

Pour les recettes, le ratio de la Commune est inférieur de -173 €/habitant, pour les dépenses on est à -238 €/habitant, le différentiel est de 65 €, il considère que le godet est un peu lourd.

Concernant le personnel, l'écart avec la moyenne nationale de la strate est de 194 €/habitant. Le constat est que la Commune fait des économies sur le personnel et sur les services.

M. le Maire lui répond que cette observation laisserait à penser que la Commune fait des économies sur le personnel et une limitation des services. Il n'en est rien : la réalité de la gestion financière de Cambo repose sur l'objectif de dégager une bonne épargne de gestion afin de limiter le recours à l'emprunt.

M. Duthilleul indique que la Commune massacre les services, elle fait de l'austérité et non de la rigueur. Il n'est pas contre la rigueur dans la mesure où on évite les dépenses clientélistes et somptuaires. Pour les dépenses somptuaires, il considère qu'il n'y en a pas, pour les dépenses clientélistes, on verra. Chaque fois qu'il y a de l'austérité, ce sont les plus vulnérables qui souffrent alors que se sont eux qui en ont le plus besoin.

Mme Aizpuru dit qu'au vu de son expérience professionnelle passée, elle considère que le personnel ne semble pas être surchargé de travail.

M. Goytino trouve les propos de M. Duthilleul sévères, certes il y a des améliorations à apporter mais en termes de services, il lui semble que Cambo n'est pas si mal doté en raison d'un personnel qui fait un gros travail pour rendre un service de qualité à la population.

M. Duthilleul remercie la Commune pour le gel du taux d'imposition et se félicite qu'en la matière, les élus d'opposition aient été écoutés.

Mme Aizpuru lui répond que cette décision est le fruit du libre arbitre des élus de la majorité.

M. le Maire indique qu'en matière fiscale, il a invariablement considéré qu'en cas d'inflation importante, les ménages étaient en mesure de contribuer davantage à l'impôt. A l'inverse, lorsque comme aujourd'hui l'inflation est inférieure à 1 %, alors les ménages ne sont pas à même d'absorber une augmentation des impôts. Il est d'ailleurs regrettable que d'autres collectivités proches de nous ne comprennent pas ce mécanisme économique. Depuis 1995, nous appliquons cette règle en calquant les taux d'imposition sur le taux d'inflation.

M. Duthilleul demande des précisions sur la politique volontariste de la maîtrise foncière.

Concernant la politique volontariste en matière foncière, M. le Maire précise que l'idée est de se positionner sur des opportunités immobilières qui peuvent se présenter à Cambo en maîtrisant les prix du foncier. La Commune a notamment la possibilité de travailler avec l'EPFL sur cette question, le Conseil municipal aura l'occasion de délibérer prochainement sur cette question.

M. Etcheleku indique que la CAPB va multiplier par dix quasiment le taux du foncier bâti parce que ses décideurs ont repoussé sur plusieurs années l'augmentation des impôts et parce qu'il y a une dérive des frais de fonctionnement qu'ils ne maîtrisent pour un service parfois défaillant. Par conséquent, nous n'avons pas à rougir de la qualité de notre personnel ni de la qualité du service rendu et encore moins de notre gestion quand on se compare à d'autres collectivités.

Mme Hiriart-Urruty demande où est la logique quand aujourd'hui on va solliciter l'EPFL pour acheter du foncier alors que la Commune avait un terrain de 1,4 ha qu'elle a vendu.

M. le Maire lui répond que la logique de ce qui a été fait à Oussimendia et Assantzaborda remonte au projet de Casino avec le groupe Lagrange. C'est à cette époque où la cession du terrain a été inscrite en recettes sur les comptes de la Commune. Ce projet de Casino n'ayant pas abouti, il a fallu vendre le terrain qui lui était dédié pour équilibrer notre budget.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

24 – Convention occupation terrain.

M. Lacosta donne lecture de la note de synthèse adressée à tous les membres de l'assemblée.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mise en location d'un terrain de 264 m², situé en forêt communale, lieudit « Erdalasco Larria », sur la route des Cimes, au bénéfice de M. Jean-Pierre Etcheverry, pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Etant donné l'usage pastoral de cette parcelle (ombrage d'un troupeau), le loyer de cette concession sera de 20 € par an révisable selon les conditions édictées dans la convention correspondante.

M. le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

25 – Vacancier : révision loyer 2020 en lien avec la Covid-19.

Mme Aizpuru rappelle que Vacancier a adressé plusieurs correspondances à M. le Maire afin de solliciter une remise de 1,5 trimestres de loyer, ce qui s'établissait aux alentours de 20 000 €. Une justification de la baisse de leur activité a été demandée. Vacancier a communiqué ses données de nuitées sur plusieurs années et la collectivité a appliqué au loyer annuel, la perte de nuitées du mois de mars au mois de juin 2020. Il a été proposé à Vacancier une réduction de loyer de 12 500 € soit une remise d'un trimestre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'application d'une révision à la baisse de la redevance annuelle 2020 pour un montant de 12 500 €.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

26 – Convention Territoriale Globale CAF.

Mme Aristizabal rappelle que depuis plusieurs années, la commune de Cambo-les-Bains a porté, en partenariat avec la CAF, une démarche contractuelle majeure afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, enfance et jeunesse par l'intermédiaire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEF). Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2019 et n'a pu être renouvelé en tant que tel, du fait de la volonté de la CAF de renouveler sa politique de soutien aux collectivités locales. Les CAF se sont engagées nationalement dans une démarche un peu différente, non plus commune par commune mais sur des pôles territoriaux. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique : la Convention Territoriale Globale.

De ce fait, le Conseil municipal est invité à :

- Approuver la Convention Territoriale Globale que nous devons passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires,
- Approuver l'avenant sur convention bipartite portant avenant sur la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire et extrascolaire,
- Autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions et toutes les pièces y afférant.

M. le Maire précise que cette convention doit être approuvée avant le 31 mars 2021.

Mme Hiriart-Urruty ne comprend pas tout et donne pour exemple un cas concret : une famille avec trois enfants, le dernier est à la crèche, le second fréquente l'ALSH et cette famille bénéficie d'allocations familiales pour le logement. Qu'est qui se passe ?

M. le Maire lui répond que désormais c'est la CAF qui gère la totalité du dossier mais il ignore quelles seront les clefs de répartition.

Mme Aristizabal signale que pour être tout à fait complet, si l'assemblée municipale n'autorise pas M. le Maire à signer la convention, la Commune perd immédiatement les bonus territoire c'est-à-dire le fonctionnement de l'ALSH.

M. le Maire soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

27 – Personnel : créations d'emplois.

a) Accroissement saisonnier d'activité.

Le Directeur Général des Services détaille les emplois par services : musée Arnaga, la médiathèque, le service des bâtiments et festivités, l'entretien des locaux, les espaces verts villes et la

propreté urbaine, les espaces verts d'Arnaga. Il précise que les contrats qui sont listés ne sont que des potentialités, tout dépendra de l'activité des services-

M. Bacardatz demande si les effectifs de 2019 sont maintenus.

Le Directeur Général des Services lui répond que pour Arnaga les effectifs ont sensiblement augmenté par rapport à 2019.

M. Bacardats demande si un saisonnier peut avoir six mois de contrat.

M. le Maire lui répond par l'affirmative.

Concernant les emplois saisonniers des espaces verts ville, il semble à Mme Hiriart-Urruty qu'habituellement il y avait deux emplois sur les mois de juillet et août.

Le Directeur Général des Services lui répond que les emplois correspondent aux demandes des services.

b) Accroissement temporaire d'activité.

Dans l'attente d'une réorganisation des services, le Directeur Général des Services indique qu'il convient de créer trois emplois non permanents à temps non complet :

- Un emploi de chargé de propreté des locaux à raison de 23 h par semaine en moyenne.
- Un emploi de chargé de propreté des locaux à raison de 8 h par semaine en moyenne.
- Un emploi de chargé de propreté des espaces publics à raison de 20 h par semaine en moyenne.

c) Remplacement d'un agent momentanément absent.

Le Directeur Général des Services indique qu'il s'agit d'une délibération générale qui permet de recourir au recrutement d'un contractuel pour remplacer un agent momentanément absent.

M. le Maire fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

28 – Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

M. Goytino rappelle que la commune de Cambo-les-Bains a délégué sa compétence en matière de gestions de l'alimentation d'eau potable, et d'assainissement collectif et non collectif à la Communauté d'Agglomération Pays Basque depuis le 1^{er} janvier 2018. Il indique que l'ensemble des membres de l'assemblée a été destinataire des rapports sur la qualité du service public de l'eau potable et sur l'assainissement collectif et non collectif établis par la CAPB et résume l'essentiel du contenu de ces documents.

Selon Mme Hiriart-Urruty, il avait été évoqué une modulation des tarifs de l'eau en fonction de son utilisation, à savoir un tarif pour l'alimentation, la toilette... et un tarif plus élevé pour le remplissage des piscines. Elle demande où en est ce projet.

M. Goytino lui répond qu'il n'est pas au courant, il n'est pas membre de cette commission, il est juste le rapporteur de ce point en l'absence de M. Magis.

Le Conseil municipal prend acte de la communication des rapports 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

– Communication des décisions du Maire.

Conformément aux articles L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020, il est fait communication :

- Des décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière du 14 février au 9 mars 2021 :
 - Achat de concessions 15 ans (pleine terre) : 1
 - Achat de concessions 30 ans (+ caveau) : 1
 - Renouvellement de concessions pleine terre 15 ans : 2

- Décision du 3 mars 2021 : Approbation plan de financement pour la restauration de deux lustres de l'église St Laurent et sollicitation de l'aide du Ministère de la Culture à hauteur de 45 % du montant de la dépense totale soit 6 403,05 €.

– Informations.

M. le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a obtenu des techniciens du Conseil départemental, la validation, sous certains aménagements à préciser, la réalisation d'un rond-point au droit des Terrasses, du square Albeniz et du parking face au kiosque. Cet aménagement indispensable à la sécurisation de ce croisement, servira les desseins d'un projet sur le foncier Guernika à savoir l'implantation d'un centre médical pluridisciplinaire comprenant une quinzaine de médecins. Pour M. le Maire, ce projet présente un intérêt majeur dans une ville de santé, sur un immeuble pour l'instant désaffecté

– Questions diverses.

- Lors du dernier Conseil municipal en date du 1^{er} mars 2021, le groupe d'opposition avait adressé la veille de la séance, plusieurs questions diverses. Comme convenu, M. le Maire a répondu par écrit à l'ensemble des questions posées et demande s'il y a des observations à formuler.

Concernant l'opération de 10 € pour soutenir le commerce local, un bilan financier a été transmis mais Mme Aiçaguerre demande si un autre bilan a été effectué auprès des commerçants.

M. le Maire lui répond qu'il n'en a pas connaissance.

Questions diverses transmises par le groupe d'opposition Nahi Dugun Herria :

- « A quelle hauteur (quelle somme) a participé la mairie et / ou l'office de tourisme de Camboles-Bains dans le financement de la campagne publicitaire touristique visible dans le métro parisien ce mois-ci ?

M. le Maire répond que ce n'est pas une campagne publicitaire diligentée par la ville, elle relève de la seule compétence de l'office de tourisme qui en fait régulièrement dans le cadre des diverses actions qu'elle mène de manière autonome et au cas particulier de concert avec Anglet et Hendaye.

M. Irastorza ajoute que chaque année, l'office de tourisme effectue ce genre de campagne publicitaire. En 2020 c'était en région parisienne avec l'opération « Paris en mode basque », en 2019 la communication avait été centrée sur des cinémas de Toulouse et sur le métro de Lyon. Cette année une opportunité s'est présentée à Paris. S'agissant de cette opération, l'office de tourisme d'Hendaye a sollicité tous les offices de tourisme des stations classées du Pays basque et Cambo a ainsi participé avec Anglet et Hendaye à une campagne de communication de trois semaines avec 519 affiches (réparties sur les trois villes) qui ont été apposées sur toutes les stations de métro et certaines stations RER de Paris. Le coût global de cette opération s'élève à 104 000 € mais la quote-part pour l'office de tourisme de Cambo s'élève à 3 200 € HT, précision faite que sur Cambo, le tourisme parisien représente 12 %.

Le groupe d'opposition représenté par Mme Hiriart-Urruty se demande : « pourquoi cette campagne ? est-ce qu'on a manqué de touristes l'année dernière ? ». Avec cette crise de Covid on constate un afflux de parisiens, de population fortunée qui achètent des biens immobiliers, conséquence : les prix des loyers, du foncier ont augmenté d'environ 20 % et les jeunes tout comme les foyers les plus modestes ne peuvent plus se loger. Pour Cambo, qu'est-ce qu'on voit dans cette affiche : on voit une personne au bord d'un précipice avec une inscription « ici aucun risque de réveiller ses voisins », comme si avoir des voisins était quelque chose de négatif. Que veut dire cette affiche : « venez à Cambo, il y a une population de plus en plus âgée, argentée, qui ne fera pas de bruit et vous pouvez couler des jours heureux à Cambo ». Vous avez peut-être oublié que la Covid est-là, avez-vous envie que les gens s'agglutinent à Cambo en mettant en danger la population locale ?

M. le Maire lui répond que c'est sa lecture du sujet. C'est une opération ponctuelle sur Paris. Cette publicité ne dit pas « venez cet été vous agglutiner à Cambo en période de Covid ». Que retiennent les gens : on parle de Cambo. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'ils vont accourir. L'opportunité s'est présentée pour cette campagne publicitaire sur Paris pour un coût dérisoire de 3 200 € et si l'occasion se représente dans les cinq ans à venir, il se réjouirait qu'elle soit reconduite. Les gens auront le réflexe « Cambo » non pas pour s'agglutiner mais pour venir ponctuellement. Tous les touristes ne vont pas forcément acheter un bien immobilier. Les personnes qui investissent à Cambo ne sont pas forcément celle qui fréquentent le métro.

Quand au problème de logement, M. le Maire rappelle que depuis plusieurs semaines voire mois, la préoccupation première du groupe majoritaire, y compris pendant cette campagne publicitaire, est de loger les jeunes Cambois et les personnes travaillant à Cambo. Des démarches dans ce sens en matière de politique foncière et de logement social seront entreprises.

Mme Hiriart-Urruty n'a rien contre les Parisiens qui viennent visiter le Pays basque, ce qui la gêne, c'est qu'ils investissent dans l'immobilier et les jeunes ne peuvent pas acheter. C'est un problème général au Pays basque, la jeunesse est très en colère et lorsqu'elle entend dire M. le Maire « si on peut renouveler l'expérience, faisons-le », quel manque de respect !

M. le Maire lui répond qu'il respecte tout autant et probablement davantage qu'elle ce qui est fait par l'office de tourisme. Ce soir en tout cas, il se satisfait pleinement d'avoir gardé cet office de tourisme de première catégorie dans le giron de la Mairie de Cambo.

Mme Beyrie demande qui a validé le slogan ?

M. le Maire lui répond que la décision et la gestion de cette publicité relève de l'office de tourisme.

- « On assiste au déploiement de la 5G dans plusieurs territoires et nous aimerions savoir quand aura lieu le débat sur ce sujet au sein du Conseil municipal »

M. le Maire répond que c'est un sujet qu'on ne peut pas nier mais il peut susciter des avis divergents. Certaines collectivités ont pris des motions mais prises isolément, elles n'ont malheureusement aucun impact il faut avoir une démarche globale sur le territoire. La CAPB a créé un groupe de travail à la tête duquel figure Mme Bisauta, qui va solliciter directement les opérateurs et derrière accompagner les communes afin de mieux appréhender ce sujet et de proposer des moyens d'actions à l'échelle de l'ensemble de la CAPB. Dans cette nécessité d'information, c'est bien in fine la Commune et sa population qu'il conviendra d'instruire.

M. Alaman demande s'il pourra y avoir un débat sur ce sujet essentiel ?

M. le Maire ne s'oppose pas au principe d'un débat. Toutefois il ne pourrait être organisé qu'au terme d'informations précises obtenues par le biais de la CAPB.

- Mme Aïçaguerre rappelle que le bulletin municipal du mois de décembre n'a toujours pas été distribué au quartier Donapétria et au chemin de Macaye.

M. Lassus va faire le point avec Mme Gonzalez en charge de la couverture de ce secteur.

M. le Maire lève la séance du Conseil municipal à 23 heures 20.